

DEPARTEMENT DU RHONE

COMMUNE DE VOURLES

<p>Nombre de conseillers : En exercice : 23 Présents : 21 Votants : 23</p> <p>Ont voté : Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0</p>	<p>L'an deux mil dix, le huit avril à vingt heures trente minutes à Vourles, le Conseil municipal de Vourles dûment convoqué le premier avril, s'est réuni dans la salle du Conseil à Maison Forte, sous la présidence de Monsieur Serge FAGES, Maire.</p> <p>Étaient présents : Serge FAGES, Elisabeth MESNIER, Pascale HAUK, Gérard GRANADOS, Catherine STARON, Jean Jacques RUER, Annie FERNANDES, Sébastien BLANC, Dominique REGNIER, Elyane CLOP, Christine DUSSURGET, Laurence MARTINEZ, Marie-Thérèse PRALY, Lorraine BOYER, Laurent SAINT JALMES, Jérôme MONVAILLIER, Sylvain ARNAUD, Paul REGARE, Gianni DE BERNARDIS, Serge MICHAUT, Sabine BEGASSAT.</p> <p>Absents : Michel REGNIER, Cécile MATHAUD. Excusés : Michel REGNIER, Cécile MATHAUD. Pouvoirs : Michel REGNIER donne pouvoir à Catherine STARON, Cécile MATHAUD donne pouvoir à Pascale HAUK.</p> <p>Secrétaire de séance : Elisabeth MESNIER.</p>
--	---

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2010-025

SEANCE DU 8 AVRIL 2010

OBJET : Affectation du résultat 2009
Budget communal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 2311-1 à L 2343-2,

Vu la délibération n° 2009-016 en date du 26 mars 2009 approuvant le budget primitif communal de l'exercice 2008,

Vu les décisions modificatives intervenues en cours d'exercice 2009,

Vu la délibération n° 2010-023 en date du 8 avril 2010 adoptant le compte administratif communal de l'exercice 2009,

Monsieur le Maire rappelle pour mémoire que le compte administratif communal de l'exercice 2009 fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement pour un montant de 1 098 396,47 €
- un déficit d'investissement pour un montant de -96 552,87€

Monsieur le Maire propose au conseil Municipal d'affecter ce résultat comme suit :

- au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » pour un montant de 1 098 396,47 €
- au compte 001 « déficit d'investissement reportés » pour un montant de -96 552,87€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, affecte le résultat de l'exercice 2009 du budget communal comme présenté ci-dessus.

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le
Et publication
Le
Le Maire,
S. FAGES

Fait et délibéré les jours,
Mois, an et heure que susdits
et ont signé au registre les membres présents
Pour copie conforme,

Le Maire,
S. FAGES